

NOUS CONTACTER

06 39 40 96 95
06 39 29 10 74

Whatsapp service RF- (+262) 6 39 40 96 95

✉ reunification.familiale@mlezi-maore.com

☎ Service MNA : (0269) 64 89 01

SIEGE DE L'ASSOCIATION
6 Rue du Jardin Fleuri
Cavani 97600 Mamoudzou
MAYOTTE

Tél : 02 69 61 64 00
Fax : 02 69 62 10 85

secretariat@mlezi-maore.com

www.mlezi-maore.com

f mlezimaore
mlezimaore976

RÉUNIFICATION FAMILIALE Ouparanissa Wana Na Oidjémadzao

La Réunification Familiale, projet porté par l'association **Mlezi Maore**, s'inscrit dans les champs de la protection de l'enfance, de la prévention de l'errance, de la lutte contre la maltraitance et de toute forme d'exclusion.

Il s'agit de réunir des conditions qui permettent un retour des mineurs sans représentants légaux dans leur famille naturelle de sorte que les enfants puissent être de nouveau en sécurité et en bonne santé de manière pérenne.



NOS MISSIONS

- Mettre un terme aux souffrances liées à la séparation et à l'isolement des mineurs à Mayotte.
- Permettre le retour à l'unité familiale aux Comores et à Madagascar.
- Permettre aux familles de retrouver leurs enfants et de construire leur projet de vie dans leurs îles.

NOTRE PUBLIC

La Réunification Familiale intervient auprès des mineurs âgés de 0 à 17 ans sans représentants légaux résidents sur le territoire de Mayotte.



ÉTAPES DU DISPOSITIF

1

Repérage des MNA par les acteurs de la protection de l'enfance



Repérage et orientation des MNA vers le dispositif de réunification familiale

Uniquement les mineurs pris en charge par les services de la Direction de la Protection de l'enfance (DPE) et de ses mandataires.

- Soit à la demande de l'enfant, d'un parent ou d'un recueillant résidant à Mayotte
- Soit une demande exprimée dans une Information Préoccupante (IP) adressée à la DPE

2

Centralisation des demandes et vérification des critères



Rencontre du référent du MNA avec l'équipe du service RF de Mlezi Maoré

- Échange sur la situation du mineur et sur la viabilité du projet

Vérification des critères d'éligibilité

- S'assurer de la demande d'orientation et des souhaits du jeune et des familles (recueillantes et biologiques)
- Explication des différentes étapes du projet

3

Identification des parents et évaluation de la faisabilité du projet



Évaluation de l'enfant : conditions de vie, situation scolaire... à Mayotte

Repérage des parents aux Comores et Madagascar

Avec la collaboration des partenaires basés dans les îles de résidence des parents, Mlezi Maoré va procéder à :

- L'évaluation familiale globale des conditions de vie du ménage et d'accès à l'éducation et aux soins
- La préparation de la famille à l'arrivée de l'enfant (retrouvailles)

Formalisation du projet après adhésion et consentement des parties (parents, enfants...)

4

Avis du magistrat, la réalisation du projet et suivi du mineur



Transmission au magistrat du rapport d'évaluation

- L'évaluation du niveau scolaire et de l'état de santé du mineur.
- L'appréciation des conditions de la vie du MNA à Mayotte et des parents sur leur lieu de résidence.

Accompagnement physique du mineur auprès de ses parents

- Voyage du mineur jusqu'aux Comores ou Madagascar avec le travailleur social du service RF de Mlezi Maoré
- Journées et nuits de transition et de médiation au sein du foyer des parents biologiques avec assistance des partenaires locaux

Suivi à distance de l'évolution de la situation des mineurs dans leur nouvel environnement